SANTÉ

L’OTRE s’engage avec la CNAM dans la prévention des risques professionnels de la profession

25 AOÛT 2021

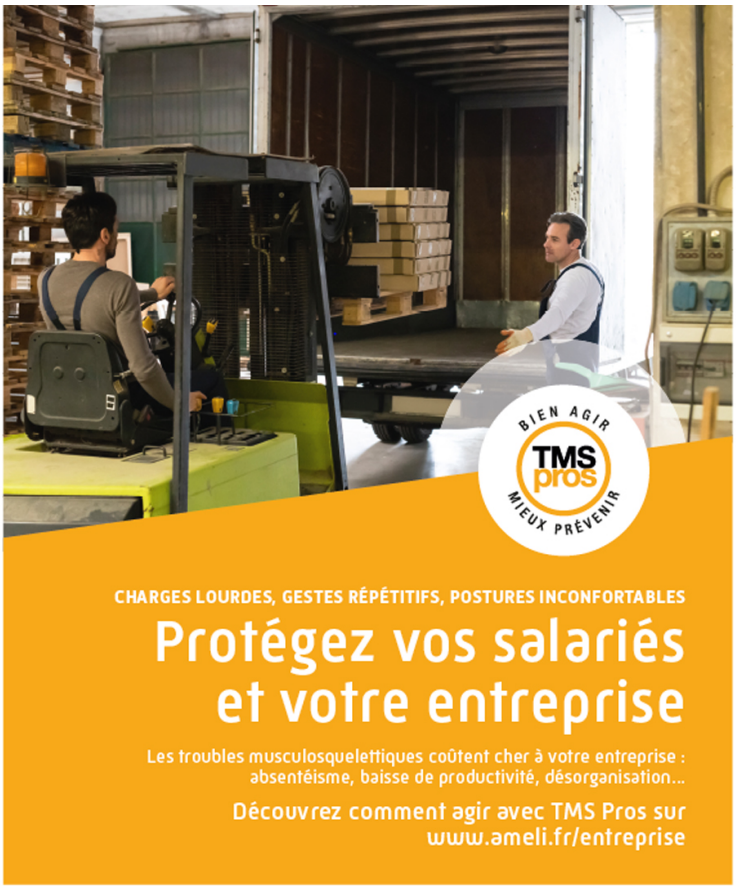

L’OTRE fait de nouveau partie des signataires de la convention nationale fixant un programme transversal d’actions de prévention des troubles musculo-squelettiques et des accidents liés aux activités de manutention manuelle et de port de charge de la Caisse Nationale de l’Assurance Maladie.

Compte tenu de l’impact des risques professionnels caractérisés par les troubles musculo-squelettiques (TMS) et les accidents liés activités de manutention manuelle et de port de charges sur les secteurs d’activité ciblés par cette convention, les objectifs sont les suivants :

– favoriser la montée en autonomie de l’entreprise en matière de prévention de ces risques,

– réduire l’exposition aux risques professionnels et améliorer la sinistralité liée aux TMS et aux accidents relatifs aux activités de manutention manuelle et de port de charges,

– impliquer l’ensemble des acteurs dans l’entreprise à l’égard de la prévention.

Consulter la convention